

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 13 juin 2024

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 13/06/2024

D/2024-018

Aujourd'hui, Jeudi 13 juin 2024, à 09 heures 36, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames DELUC, DEMANGE, FAHMY et JAMET et Messieurs BELPERRON et GIRARD.

Etaient en visioconférence :

A titre de titulaire :

Madame SCHMITT

A titre de suppléant :

Monsieur FEYTOUT

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, BOUVIER, DELNESTE, EL KHADIR, JUSTOME, KUHN, LE BOULANGER et Monsieur ARFEUILLE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2024/018

*Compte Administratif de la Présidente pour
l'exercice 2023 - Approbation*

Monsieur Serge BELPERRON, Vice-Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Compte Administratif du S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC pour l'exercice 2023 a été arrêté le 31 décembre 2023. Concernant l'exercice 2023, ce compte administratif est présenté selon la nomenclature M14. Le Compte Administratif du S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC fait l'objet d'un rapport de présentation joint en annexe de la présente délibération.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

LE COMITE SYNDICAL

Vu les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,

Vu le Budget Primitif et les Décisions modificatives de l'exercice considéré et le rapport de présentation annexé,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Le Compte Administratif du S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC présenté par la Présidente pour l'exercice 2023 est approuvé.

Ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de l'Administrateur des Finances Publiques qui fait l'objet d'une autre délibération.

Article 2 :

Les recettes et les dépenses de l'exercice 2023 du budget principal du S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC exécutées en comptabilité M14 sont arrêtées aux montants suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	1 171 590,61 €	23 851 187,01 €	25 022 777,62 €
DEPENSES	1 048 419,54 €	22 251 685,42 €	23 300 104,96 €
Résultat de clôture	+ 123 171,07 €	+ 1 599 501,59€	1 722 672,66 €
Résultat net = résultat cumulé depuis la création de la collectivité	3 951 569,00 €	2 389 131,62 €	6 340 700,62 €

D'où il résulte :

- Un résultat brut de fonctionnement de l'exercice de +1 599 501,59 € ;
- Et un résultat brut d'investissement de +123 171,07 € ;
- L'excédent global s'élève à +1 722 672,66 €.

Et donc, les résultats nets s'élèvent à :

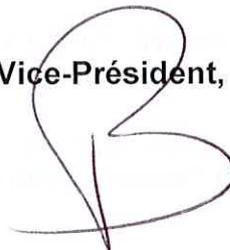
- Le résultat net de fonctionnement s'élève à 2 389 131,62 € ;
- Le résultat net d'investissement s'élève à 3 951 569,00 € ;
- L'excédent net de clôture pour le SIVU BORDEAUX-MERIGNAC s'élève à 6 340 700,62 €.

Adopté :

Voix pour : 6
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social, le 13/06/2024

Le Vice-Président,



Serge BELPERRON